



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 19 mai 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	30

  

<p>Date de la convocation 11 mai 2011</p> <p>Date d'affichage 11 mai 2011</p> <p>Objet de la délibération <i>Pôle services techniques - Antenne administrative et comptable - Vente de la nacelle accidentée à la société LANGUEDOC MATERIELS.</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b>POUR : 30</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>
---

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, MONTBARBON Sophie, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, TREQUATTRINI Pascale, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie

**Procurations :**

BORELLI Huguette donne procuration à DROESCH Michel,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,  
LUQUAND Jean-Pierre donne procuration à BOUTIER Jean-Paul,  
AUTRAN Martine donne procuration à ROCHE François

**Absents :**

RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune avait fait l'acquisition en juillet 2006 d'une nacelle hydraulique de marque MERCEDES pour un montant TTC de 41 469,86 euros.

Celle ci a été gravement accidentée en janvier 2011. Le montant de la réparation après expertise a été évalué à 31 096 euros.

Considérant que ce coût est supérieur à la valeur vénale du véhicule avant l'accident, estimée à 25 000 euros, l'option de la remise en état n'a pas été retenue.

La nacelle a été mise en vente sur un site internet spécialisé, deux offres d'achat nous sont parvenues sur un délai de deux semaines :

- 1<sup>ère</sup> proposition émanant de la société BULLIT AUTO SA pour un montant de 5621,20 euros,
- 2<sup>ème</sup> proposition émanant de la société LANGUEDOC MATERIELS pour un montant de 5650,00 euros.

L'offre de la société LANGUEDOC MATERIELS sise 268 avenue Grassion Cibrand 34280 CARNON, étant financièrement plus élevée, il est proposé au conseil municipal d'accepter cette proposition d'achat.

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- ✓ **AUTORISE** le maire à vendre en l'état, à la société LANGUEDOC MATERIELS, la nacelle accidentée de marque MERCEDES, immatriculée 669BGD83, pour un montant de cinq mille six cent cinquante euros (5 650.00 euros),
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette vente,
- ✓ **DIT** que la recette sera imputée à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations »
- ✓ **EFFECTUE** les opérations comptables pour constater la sortie à l'inventaire et sur l'état de l'actif dudit véhicule inventorié sous le numéro TRANS0602.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **24 MAI 2011**  
et publication ou notification du **25 MAI 2011**

